



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2026**

**Commune de
VAL-DU-FABY**

Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2026 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de VAL-DU-FABY se sont réunis en date du 12 mars 2026 dans le lieu habituel de ses séances à 20h00, sous la présidence de M. CHANAUD Anthony, Maire de la commune. La convocation a été affichée le 3 mars 2026.

Présents : Mmes Joëlle BAUMANN, Geneviève COMTE, Helen DUCEAU, Simone FAVRY, Marie FREMONT, Colette SCHREYS ; MM. Georges BENNAVAIL (arrivé à 20h52 pour le point 6), Anthony CHANAUD, Philippe DEGUELLE, Gérard DIEM, Alain ELOY, Alain ESPERCE, Emil HEIGL, Gilles LABERTY, Didier MALET, Kévin THIRION.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Mme Emanwela EDWINS à M. Didier MALET.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Audrey RANTRUA.

Membres ne prenant pas part à au moins un point à l'ordre du jour : M. Anthony CHANAUD.

Ordre du jour :

1. Motion de soutien contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique
2. Compte Financier Unique 2025 du Budget Général M57
3. Affectation de résultat du Budget Général M57
4. Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement M49
5. Affectation de résultat du Budget Eau et Assainissement M49
6. Compte Financier Unique 2025 du Budget Photovoltaïque M4
7. Affectation de résultat du Budget Photovoltaïque M4

Questions diverses

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le conseil municipal a désigné Alain ELOY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 11 février 2026. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Motion de soutien contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique

M. le Maire rappelle les missions du SYndicat Audois D'Energies et du Numérique (SYADEN) et que le Conseil à un délégué syndical M. Gilles LABERTY qui siège dans cette instance. Il rappelle également que ce sont deux compétences du bloc communal et que nous les déléguons au SYADEN. Il fonctionne bien et les communes peuvent demander des subventions (éclairage public du parking du tri sélectif, éclairage public de Ramounichoux, ...). Lecture est faite de la motion. L'affaiblissement du bloc communal et de ses missions ne doit pas se poursuivre. La motion de soutien est approuvée à l'unanimité.

2. Compte Financier Unique 2025 du Budget Général M57

Le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats budgétaires suivants sur le budget principal de la commune :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	890 321.97 €	564 688.00 €	1 455 009.97 €
	Recettes réalisées	431 521.01€	628 388.50 €	1 059 909.51 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	484 477.56 €	979 265.73 €	1 463 743.29 €
	Dépenses réalisées	99 697.27 €	490 914.11 €	590 611.38 €
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	331 823.74€	137 474.39 €	469 298.13€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 405 844.41 €	414 577.73€	8 733.32 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 74 020.67 €	552 052.12 €	478 031.45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-74 020.67€	552 052.12€	478 031.45€

M. le Maire présente ses résultats qui sont excellents car il présente un résultat cumulé de plus de 478 000 euros. M le Maire, comme le prévoit la loi, présente le CFU mais ne prend pas part au vote et quitte la salle. Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

3. Affectation de résultat du Budget Général M57

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	137 474.39 €
B Résultats antérieurs reportés	414 577.73 €
C Résultat à affecter (= A+B (hors restes à réaliser))	552 052.12 €
D Solde d'exécution d'investissement	-74 020.67 €
Besoin de financement F	-74 020.67 €
AFFECTATION = C	552 052.12 €
Résultat d'investissement	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	74 020.67 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	478 031.45 €

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'affectation des résultats à reporter sur l'exercice 2026 pour le budget principal de la commune :

M. le Maire présente l'affectation mais ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

4. Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement M49

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	176 215.16 €	173 320.68 €	349 535.84 €
	Recettes réalisées	97 711.83€	125 120.92 €	222 832.75€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	148 694.91 €	223 898.13 €	372 593.04 €
	Dépenses réalisées	84 310.50 €	195 975.42 €	280 285.92 €
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	13 401.33€	-70 854.50€	-57 453.17€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 27 520.25 €	50 577.45€	23 057.20 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 14 118.92 €	-20 277.05 €	-34 395.97 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-14 118.92€	-20 277.05€	-34 395.97€

Le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats budgétaires suivants sur le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune. La commune a réalisé de nombreux investissements sur la commune cette année sans avoir recours à l'emprunt et a soldé les emprunts de cette année et de l'année dernière, ce qui explique le léger déficit de cette année.

M. le Maire présente ses résultats mais ne prend pas part au vote et quitte la salle. Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

Un échange a lieu concernant la fuite d'eau Avenue de Couiza, le renouvellement du réseau d'eau de Rouvenac et le manque de pression au lieu-dit la Tuilerie.

5. Affectation de résultat du Budget Eau et Assainissement M49

a. Résultat de l'exercice	-70 854.50 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	50 577.45 €
Résultat à affecter : d. = a. + c.	-20 277.05 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-14 118.92 €
Besoin de financement = e. + f.	-14 118.92 €
AFFECTATION (2) = d.	-20 277.05 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	20 277.05 €

M. le Maire présente l'affectation des résultats mais ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

6. Compte Financier Unique 2025 du Budget Photovoltaïque M4

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 000.87 €	18 471.00 €	25 471.87 €
	Recettes réalisées	0€	0 €	0€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	8 688.00 €	8 400.22 €	17 088.22 €
	Dépenses réalisées	5 983.66 €	1 198.38 €	7 182.04 €
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 5 983.66€	-1 198.38€	-7 182.04€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1687.13€	-10 070.78€	- 8 383.65€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 4 296.53 €	-11 269.16 €	-15 565.69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-4 296.53€	-11 269.16€	-15 565.69€

Arrivée à 20h52 de Georges BENNAVAIL qui était retenu sur une autre réunion. Le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats budgétaires suivants sur le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune :

M. le Maire présente ses résultats mais ne prend pas part au vote et quitte la salle. Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

7. Affectation de résultat du Budget Photovoltaïque M4

a. Résultat de l'exercice	-1 198.38 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-10 070.78 €
Résultat à affecter : d. = a. + c.	-11 269.16 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-4 296.53 €
Besoin de financement = e. + f.	-4 296.53 €
AFFECTATION	-11 269.16 €
DEFICIT REPORTE D 002	11 269.16 €

M. le Maire présente l'affectation des résultats mais ne prend pas part au vote et quitte la salle. Le premier adjoint Didier MALET prend la présidence et demande au conseil de délibérer. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- M le maire fait le point sur le recrutement de la nouvelle secrétaire générale de mairie. Suite à la commission de recrutement qui s'est tenue le 11 février, c'est la candidature de Mme Laurence Jammes qui a été retenue. Agent de la fonction publique territoriale de catégorie A, elle démarrera son activité sur la commune au 1er avril 2026. M le Maire explique que Mme Jammes présente de très nombreuses qualités pour occuper ce poste. Mme Jammes sera en tuilage pendant plusieurs semaines avec les secrétaires actuellement en poste afin que la prise de fonction se fasse dans les meilleures conditions.
- Attribution du logement social libéré par M. Chiffre à Mr KUGEL qui a 2 enfants qui seront inscrits à l'école du village. Des travaux de peinture sont nécessaires, le nouveau locataire est d'accord pour les réaliser. Après échanges, une franchise de loyer sur les mois d'avril et mai 2026 est proposée pour la réalisation de ces travaux.
- M. Bennavail représentant de la commune au Syndicat des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR Aude), informe le conseil que les communes peuvent dresser un inventaire de travaux à réaliser visant à l'entretien et la préservation des cours d'eau et milieux aquatiques de la commune. Sont évoqués quelques lieux pouvant poser problème et à voir sur place qui seront signalés au SMMAR.
- M. Bennavail informe qu'il serait nécessaire de poser un miroir au niveau de la cave coopérative et du chemin du verger à Rouvenac, problématique de dangerosité liée à l'absence de visibilité. M le Maire indique que c'est une remarque judicieuse et qu'un miroir sera bien posé.
- Le bornage au niveau des jardins communaux de Fa est fait ; l'une des personnes intéressées par la location de ce jardin s'est désistée, une parcelle est donc toujours disponible.
- Le service foncier des domaines a réalisé deux estimations ; une à Fa rue F. Faure (arrêté de péril en cours) et la seconde Impasse Fleurie à Rouvenac. Les procédures d'abandon manifeste sont en cours.
- Mme Baumann signale que les bacs en vue du broyage des végétaux sont trop petits et propose de le signaler au COVALDEM afin que soient mises en place des rotations plus nombreuses ou des bacs plus importants. M. Eloy précise qu'il doit faire souvent un pré-tri des végétaux avant le broyage car les consignes d'usage ne sont pas toujours respectées.
- M. Eloy signale également un arbre qui s'ouvre à Rouvenac et qui pourrait tomber, M. Diem avec les agents techniques doivent évaluer ce qu'il y a lieu de faire.
- M. Thirion propose qu'une réflexion soit menée autour des repas livrés à la cantine par la société API. Mme. Duceau pense qu'il serait nécessaire préalablement de faire un sondage à ce sujet avant tout changement. M. le Maire indique qu'il a demandé un devis à la cantine municipale d'Arques afin de connaître le cout de livraison de ces repas réalisés par une cuisinière à base de produits locaux. Dès que nous en connaissons le prix nous associerons les parents d'élèves à la décision.
- M. le maire évoque qu'à l'issue de ce conseil municipal M. Castellan et Mme Pywell vont être reçus pour évoquer leur projet de train miniature sur le village de Fa.

La séance est levée à 21h54.

Vu pour être affichée le 19 mars 2026 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Anthony CHANAUD

